

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :
15

Séance ordinaire du 12 mars 2018
à 20h30

Conseillers en fonction :
15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :

14

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER
Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, MULLER Marc,
STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, JUCHS Christelle,
KIEFFER Stéphanie, LACOUTURE Agathe, ROSER Estelle.

Absents excusés : Mmes BATTESTINI Cathy (procuration à Guy
STAERK), WITTMANN Chantal.

Secrétaires de Séance : Monique ARNOLD

Date de convocation : 7 mars 2018

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 2 points à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Acceptation de chèque
- Jumelage Altorf/Courchelettes : participation déplacement septembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ces rajouts.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance 22 janvier 2018.

07/18 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATION 2017

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice	941 679,23 €
Recettes de l'exercice	1 024 335,64 €
Excédent de l'exercice	82 656,41 €
Excédent de clôture	82 656,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice	370 008,73 €
Recettes de l'exercice	259 950,58 €

Déficit de l'exercice	110 058,15 €
Excédent antérieur	153 983,43 €
Excédent de clôture	43 925,28 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE 126 581,69 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, propose l'adoption du compte administratif 2017 tel qu'il a été présenté.

Après avoir examiné les comptes de la Commune,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte administratif 2017.

08/18 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

**Le Conseil Municipal,
après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur-Percepteur de Molsheim.

Identique au compte administratif 2017, il présente :

Un excédent de fonctionnement de	82 656,41 €
Un excédent d'investissement de	43 925,28 €
Soit un excédent global de clôture de	126 581,69 €

09/18 SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PAYS BRUCHE MOSSIG PIEMONT POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DE NOTRE COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) ;

Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;

Vu la convention de partenariat, avec le Pays Bruche Mossig Piémont, intitulée « convention de partenariat - valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) des communes du Pays » annexée à cette présente délibération

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;
Considérant l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique ;
Considérant l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec le Pays afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergie ;
Considérant le dispositif élaboré par le Pays pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- ✓ **APPROUVE** la convention entre le Pays Bruche Mossig Piémont et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par le Pays Bruche Mossig Piémont pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes du Pays jusqu'à la fin de la 4^e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2020 ;
- ✓ **AUTORISE** ainsi la commune à confier au Pays le mandat pour :
 - ✓ procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
 - ✓ signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- ✓ **AUTORISE** ainsi le transfert au Pays Bruche Mossig Piémont des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;
- ✓ **PREND ACTE** que les opérations confiées au Pays Bruche Mossig Piémont ne pourront être valorisées par le Pays que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au Pays Bruche Mossig Piémont qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis présenté par ES SERVICES ENERGETIQUES d'un montant de 33 472,00 € HT correspondant à la rénovation de 34 points lumineux de la Commune dans le cadre du « Plan Lumière »
- ✓ **PREND ACTE** que les crédits nécessaires à l'aboutissement de cette opération seront inscrits au budget primitif 2018 de la Commune.

10/18 DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES POUR LE RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'ALTORF

Vu l'article R 133-3 du Code Rural qui fixe la composition du Bureau de l'association
Vu la délibération n° 86/11 prise en date du 7 novembre 2011 portant sur le renouvellement des membres du Bureau désignés par moitié par le Conseil Municipal

Considérant que le Bureau doit être renouvelé tous les 6 ans, par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture et qu'à cet effet il appartient au Conseil Municipal de proposer 5 personnes, soit 3 titulaires et 2 suppléants

Vu la liste de la Chambre d'Agriculture du 16 février 2018 proposant comme
Titulaires : EYDER Cyriaque fils, WILT Frédéric et SCHNEIDER Marc
Suppléants : GREMMEL Jean-Louis et TRAUTTMANN Mathieu

Le Conseil Municipal,
Par 12 voix POUR et 2 NON PARTICIPATION AU VOTE (Kieffer S, Foesser M)

DESIGNE les personnes suivantes pour siéger au sein du Bureau de l'Association Foncière d'Altorf
Titulaires :

- FOESSER Michel, 10 rue de la Gansweid - ALTORF
- MEPIEL Evelyne, 16 route de Strasbourg – ALTORF
- VETTER Laurent, 56 rue Principale – ALTORF

Suppléants :

- KIEFFER Christophe, 3 rue Victor Hugo – ALTORF
- MEPIEL Vincent, 5 route de Dachstein - ALTORF

11/18 ECOLE DE DUTTLENHEIM : demandes de subventions pour voyage scolaire

Le Conseil Municipal,

Vu les demandes de subventions à l'occasion d'un voyage scolaire du 30 janvier 2018 présentées par l'Ecole élémentaire Jean Hans Arp de Duttlenheim

Vu la délibération n° 63/15 prise en date du 12 octobre 2015 portant sur les nouvelles modalités d'attribution des subventions pour voyages scolaires

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement hors de la Commune et ainsi réduire la participation financière des parents

Sur proposition de Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée, soit :
 - ✓ 20 € à chacun des enfants d'Altorf participant à une classe de découverte en Forêt Noire du 18 au 22 juin 2018, soit à Eva et Lisa HAUSHALTER, Nils WININGER, Sidonie LALLEMAND et Siloé MAILLY.
- **DECIDE** de verser la totalité de la subvention, soit 100,00 € à l'école, sous condition que cette dernière soit reversée en intégralité aux parents des enfants d'Altorf sus-nommés.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

12/18 COLLEGE DE DUTTLENHEIM : demandes de subventions pour voyages scolaires

Le Conseil Municipal,

Vu les demandes de subventions pour voyages scolaires présentées le 23 février 2018 par le Collège Nicolas COPERNIC de Duttlenheim

Vu la délibération n° 63/15 prise en date du 12 octobre 2015 portant sur les nouvelles modalités d'attribution des subventions pour voyages scolaires

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement secondaire et ainsi réduire la participation financière des parents

Sur proposition de Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE**

D'ACCORDER, à chaque élève du Collège Nicolas Copernic de Duttlenheim habitant la Commune d'Altorf et participant à une classe transplantée ou à un voyage d'étude de plusieurs jours, une aide par enfant et par nuitée.

Par conséquent,

DECIDE d'accorder une subvention de 5 € par nuitée et par enfant, soit :

- ✓ **225.00 €** pour les 9 collégiens d'Altorf participant au séjour avec 4 nuitées à Berlin
- ✓ **70.00 €** pour les 2 collégiens d'Altorf participant au séjour avec 7 nuitées à Backnang
- ✓ **40.00 €** pour les 4 collégiens d'Altorf participant au séjour avec 2 nuitées à Trèves
- ✓ **60.00 €** pour les 3 collégiens d'Altorf participant au séjour avec 4 nuitées en Auvergne

PREND ACTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 et que la totalité des subventions attribuées, **soit 395.00 €** sera versée au Collège sur présentation d'une attestation de participation des élèves aux différents séjours. Le Collège se chargera de les déduire des montants restant à la charge des parents des élèves concernés par les différents voyages pédagogiques.

13/18 : MATHS SANS FRONTIERES : demande de subvention

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention émise par « Mathématiques sans frontières » en date du 16 novembre 2017 pour l'organisation de la compétition en 2018

Entendu les explications données par Monsieur le Maire et après débat

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE**

DECIDE de ne pas accéder à cette demande de subvention.

14/18 : APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION SUD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin,

DÉCIDE

- D'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - Les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud,
 - Les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin,
 - Les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- De charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

15/18 : AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE LA SOCIETE LINGENHELD

- Vu** la demande présentée par la Société « LINGENHELD » en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation et la modification de l'installation de compostage sur la plateforme de traitement et de valorisation des installations à OBERSCHAEFFOLSHEIM.
- Vu** l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique, du 20 mars au 19 avril 2018 inclus, en Mairie d'Oberschaeffolsheim, sur la demande d'autorisation présentée par la Société « LINGENHELD »

Considérant que le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête

**Après délibération,
Par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Foesser Ch, M Muller)**

EMET un avis favorable à la demande

16/18 ACCEPTATION DE CHEQUE

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCEPTE**

le chèque d'un montant de 788,40 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement du sinistre lié à un choc de véhicule contre un panneau de signalisation rue Principale.

17/18 JUMELAGE ALTORF/COURCHELETTES : participation déplacement septembre 2018

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'organisation, par l'Association C2A, d'un déplacement à Courchelettes, les 22 et 23 septembre prochains dans le cadre du jumelage.

Le Conseil Municipal,

Après débat et sur proposition de Monsieur le Maire

**Après délibération,
Par 13 voix POUR et 1 Abstention (Foesser Ch)**

- **DECIDE** de prendre en charge le coût du déplacement en bus pour la délégation « Altorfoise » qui se rendra à cette manifestation dans le Nord.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis le moins disant.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

18/18 DIVERS

1) Habitat de l'III :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le chef de projet d'Habitat de l'III, ainsi que les représentants du cabinet d'architectes retenu, soit CARRE d'ARCHITECTURE, sont venus présenter un premier projet de l'opération d'aménagement de la parcelle sise 7 rue Principale. Travaillant de concert avec l'ABF, les parties en présence projettent de déposer la demande de permis de construire courant de cet été pour espérer son obtention avant la fin de l'année.

2) Sinistre Ecole :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la clôture du délai d'instruction à la date du 8 mars 2018 concernant le référé introduit par la Commune auprès du Tribunal Administratif.

3) Clocher Eglise :

Monsieur le Maire et Monsieur Lucien BERNHARD font part de leur rencontre avec le conservateur des monuments historiques au cours de laquelle ont été évoqués les travaux à réaliser (révision toiture ardoise clocher, restauration intrados des voûtes et escalier menant à l'orgue). Ces travaux doivent être soumis à autorisation et être réalisés sous maîtrise d'œuvre compétente en matière de restauration.

Compte tenu de l'importance et de la complexité des travaux envisagés, une étude diagnostic complète de l'édifice devra être réalisée préalablement à la détermination du programme d'opération. Trois architectes spécialisés en restauration d'immeubles classés vont être consultés par la Commune pour cette mission.

La Commune peut escompter une participation financière de la DRAC pour la réalisation du diagnostic ainsi que par la suite pour le financement des travaux (jusqu'à 40%).

4) Forêt :

La vente de bois à façonner issu de la forêt communale a généré une recette de 6 130,00 € pour la Commune. 17 lots, pour un volume total estimé à 305stères, ont été vendus.

5) Nettoyage de printemps :

La journée de nettoyage du printemps 2018 est fixée au 7 avril ; rendez-vous sur le parking de la MTL à 8h30. Un repas sera servi aux participants à l'issue de la matinée.

6) Ecoulement ruisseaux :

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers d'une rencontre avec Monsieur Marc MULLER, afin d'évoquer le disfonctionnement constaté dans l'écoulement des eaux dans les 3 bras d'Altorf lors de fortes pluies entraînant des inondations. Une réunion de travail sera programmé avec les services de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, en charge de la gestion des cours d'eau.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	